Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_06-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil en mairie d'Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Joëlle MOALIC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Solène JULIEN-LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Véronique MADEC (procuration à G. KERLOC'H)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY (procuration à H. GOARDON), Muriel LE DANTEC

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR (procuration à P. LE DREAU)

MAHALON : Bernard LE GALL

PRIMELIN : Alain DONNART (procuration à D. GUILLON)

Assistaient également à la séance :
Agathe Rampillon, Emilie Deloison et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_06-DE

2025-12-09-06 Avenant à la convention SMIADS pour la commune de Beuzec-Cap-Sizun

Monsieur Georges Castel n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Le service d'instruction des autorisations du droit des sols a été créé au sein de la Communauté de communes en septembre 2023. Il est composé de deux agents instructeurs et d'une responsable de service.

Les communes d'Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Goulien, Plogoff, Plouhinec et Primelin ont adhéré au service mutualisé d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols porté par la Communauté de Communes Cap Sizun.
Aussi, une convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs au droit des sols de la commune dans le cadre de la mise en place du service commun au niveau de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz a été mise en place pour chacune de ces communes.

La convention vise à définir les modalités de création et de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, les modalités de remboursement et les conditions du suivi du service commun.

La commune de Beuzec-Cap-Sizun, souhaite élargir les actes dont le « service instructeur » assure l'instruction et ainsi, confier l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) au service à compter du 1er janvier 2026.

Aussi, il est nécessaire de faire un avenant afin de mettre à jour la convention passée avec la commune de Beuzec-Cap-Sizun.
L'objet de l'avenant à la convention est d'ajouter les certificats d'urbanisme d'information (CUa) à la liste des actes dont le « service instructeur » assure l'instruction au sein de l'article 2 de la convention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve l'avenant annexé,
Autorise le Président à signer ledit avenant à la convention et à réaliser toutes démarches afférentes.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 décembre 2025

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Gurvan Kerloc'h

Date de mise en ligne : le 23 décembre 2025